

tité de blé de qualité inférieure prendra beaucoup plus de temps que n'en exige la vente des approvisionnements restreints de blé de qualité boulangère, mais on fait des progrès.

Je dois signaler également un troisième facteur. A cause du mauvais temps subi au moment de la récolte, les élévateurs régionaux ont pris livraison d'une quantité considérable de blé exceptionnellement humide qui est classé gourd et humide. La haute teneur en humidité d'une si forte quantité de blé a eu pour effet de réduire la capacité effective des élévateurs régionaux et des élévateurs-terminus de la tête des lacs. J'espère qu'il y aura moyen, avant le retour de la chaleur, d'emmagasiner les réserves de blé gourd et humide qui restent sur les fermes et d'entreposer aux élévateurs-terminus les stocks de blé gourd et humide qui sont encore dans les élévateurs régionaux. La Commission du blé et la Commission des grains collaborent à cette fin. Je puis ajouter que, pendant toute la campagne agricole, le blé humide a eu priorité en matière de transport et que l'expédition du blé gourd des classes inférieures n'a été restreinte que par les besoins essentiels de la Commission à l'égard des classes de valeur boulangère qui comprennent même le blé gourd.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, on a inspecté environ 36,000 wagons de grain gourd et humide. Ce chiffre représente environ 33 p. 100 de tous les wagons inspectés durant cette période. On voit donc qu'on a affecté au chargement de grain gourd et humide une bonne proportion des wagons disponibles. Vers la fin de janvier, à cause de l'encombrement qui existait à la tête des lacs, la commission a limité les expéditions au grain humide. Récemment, on a pu modifier cette restriction de façon à permettre également le transport des catégories de grain gourd très humide.

Les élévateurs-terminus, à la tête des lacs, ont pu à leur guise faire sécher le grain humide; ils peuvent s'occuper de tous les arrivages. On fait sécher le grain gourd ainsi que l'exige la Commission.

Même si on sait que 65 millions de boisseaux de grain gourd et humide ont été inspectés, il est difficile d'estimer la quantité qui reste à expédier. Le problème, s'il est vrai qu'il s'atténue, subsistera encore quelque temps.

Dans de telles circonstances, la Commission canadienne du blé s'est efforcée de maintenir un régime d'expéditions équilibré. Elle a tâché de faire transporter assez de blé des catégories supérieures, dont des blés gourds et humides, pour répondre à des engagements modérés dans le domaine de l'exportation. Cela a laissé beaucoup de latitude pour l'expédition du grain de qualité inférieure,

dont certains blés gourds et humides. La Commission a pensé, avec raison, je crois, que malgré les problèmes particuliers suscités par le fort volume de blé inférieur produit cette année dans l'Ouest, et par le volume de grain gourd et humide, il convenait de tenter un effort raisonnable en vue de vendre cette moitié de la récolte constituée de catégories boulangères.

La Commission a réussi à disposer en quantités croissantes des catégories boulangères de la récolte de 1949 reportée sur celle de 1950. Des arrangements ont été conclus non seulement à l'égard des stocks rendus au marché, mais de ceux qui seront expédiés des élévateurs ruraux durant le reste de la campagne agricole.

Pour des raisons de transport, le blé de catégorie inférieure s'est moins vendu, mais il s'en est vendu assez pour donner à la Commission l'espoir de disposer à des prix raisonnables du blé de provende des catégories 5 et 6. A la fin de décembre dernier, il était évident que le blé de catégorie boulangère se vendrait au prix maximum établi par l'accord international du blé.

Dans ces conditions, la Commission et le Gouvernement ont pu augmenter de 20c. le boisseau le versement initial à l'égard de toutes les catégories de blé. Comme les députés le savent, cette augmentation est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février. Entre le 1<sup>er</sup> août 1950 et le 31 janvier 1951 les producteurs ont mis sur le marché environ 256 millions de boisseaux de blé, sur lesquels un versement de compensation de 20c. le boisseau est à la veille d'être versé. Si le compte du blé de 1950-1951 révèle un surplus quand tout le blé sera vendu, les producteurs toucheront un paiement final. Comme la demande d'exportation est actuellement bonne, il y a des raisons de croire qu'un paiement final aura lieu à l'égard de toutes les catégories.

Au début de la campagne agricole, la Commission estimait qu'il faudrait peut-être vingt-quatre mois pour transporter et vendre les fortes quantités de blé de qualité inférieure récolté cette année. Sans vouloir atténuer les difficultés inhérentes au transport et à la vente d'une aussi forte quantité de blé inférieur, je signale que la Commission est maintenant plus optimiste.

Pour les raisons que j'ai indiquées, le transport de l'avoine et de l'orge s'est effectué plus lentement qu'au cours de la campagne agricole précédente; cependant, comme dans le cas du blé, la Commission a réalisé des progrès satisfaisants dans la vente de ces deux céréales jusqu'à la fin de décembre. En janvier 1951, la Commission a proposé,—et le gouvernement a approuvé la proposition,—